Canton du Valais

COMMUNE DE VOUVRY

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LCAT et 27 LAT

Echelle : 1 : 4000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 20 juin 2022

La Présidente

Le Secrétaire

Vouvry commune

Version	Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
Enquête Publique	09.09.2022	AFD	GE	AFD
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-

Taney - Office fédéral de la topographie
Reproduction autorisée en vertu du CDB 2002 - partie de fond

Auteur du projet :

bisa aménagement & territoire
Av. du Rithom 10
Sion Sierre
+41 27 471 75 75
info@bisaterre.ch

Document

Légende

Affectation du sol

- Zones réservées selon les art. 19 LCAT et 27 LAT (LRT 15 ha)

Zones à bâtir en vigueur

- Zone village
- Zone hameau
- Zone habitation de faible densité
- Zone habitation de moyenne densité A
- Zone habitation de moyenne densité B
- Zone habitation de haute densité A
- Zone de faible densité d'habitation de montagne
- Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitation
- Zone industrielle A
- Zone industrielle B
- Zone artisanale
- Zone mixte de Chevron
- Zone de constructions et d'installations publiques A
- Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone de constructions et d'installations publiques C
- Zone de constructions et d'installations publiques D

Zone agricole

- Zone agricole 1
- Zone agricole 2
- Zone agricole protégée

A titre indicatif
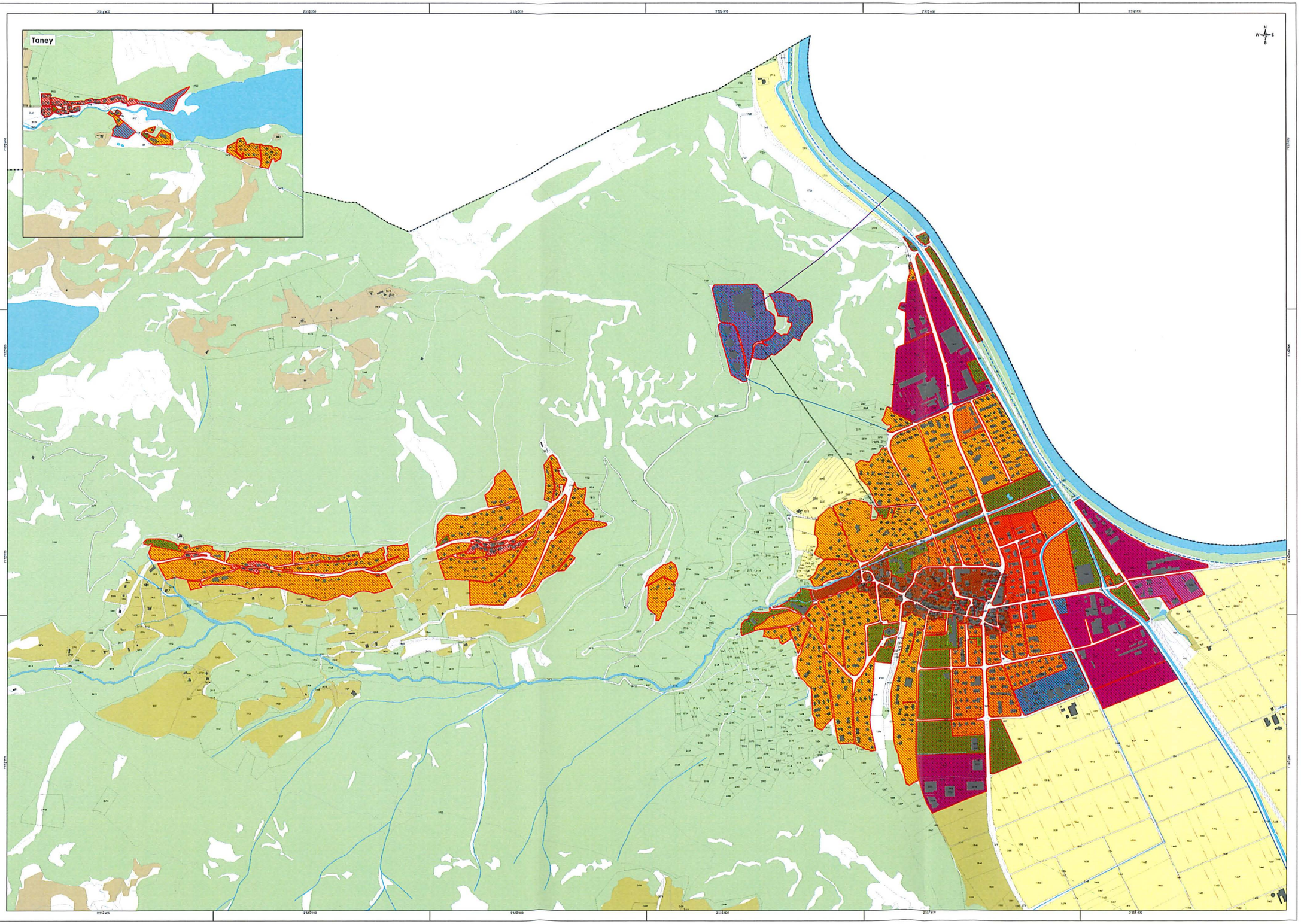
- Limites communales
- Aire forestière
- Cours d'eau, plans d'eau
- Rue
- Eau canalisée souterraine
- Lignes à haute tension
- Téléphérique